



## UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI

Laboratoire d'Etude et de Recherche sur les Territoires  
Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement

Revue scientifique thématique semestrielle  
*Environnement et Dynamique des Sociétés*



N° 009

Décembre

2023

ISSN



Presse Universitaire de Niamey



**UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI (NIGER)**

*Laboratoire d'Etude et de Recherche sur les Territoires  
Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement*

**LERTESS - AD**

**Revue scientifique thématique semestrielle**

**E**nvironnement et **D**ynamique des **S**ociétés



**Photo de couverture:** Situation topographique et illustration de ravinement, village de Hamdara (Zinder)

BADAMASSI MALAM ABDOU M., juillet 2022

**MAQUETTE & PAO:** Dr MAMAN WAZIRI MATO Zaneidou, LERTSS/AD, UAM - Niamey

**N° 009**

**ISSN**



**1859-5146**

**DECEMBRE 2023**

## Note aux auteurs

La revue « Environnement et Dynamique des Sociétés » du Laboratoire d'étude et de recherche sur les territoires sahélo-sahariens : aménagement, développement est une revue thématique semestrielle. Elle publie en français ou en anglais des articles originaux ou des ouvrages résultant des recherches effectuées dans l'école doctorale Lettres, Arts, Sciences de l'Homme et de la Société par des chercheurs extérieurs dans les domaines d'intérêt de la revue. Pour faciliter l'édition, les auteurs sont invités à suivre les recommandations suivantes :

- [1]. En principe aucun article ne doit occuper plus de 15 pages dans la revue, tout compris, sachant qu'une page de la revue contient environ 500 mots.
  - [2]. Le manuscrit doit être soumis en version numérique. L'article doit répondre à la structure suivante :
    - a) Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : le titre (il doit être concis mais complet et précis), le nom et prénoms de l'auteur ou les noms et prénoms des auteurs suivis de son titre ou de leurs titres académiques ou professionnels, le nom de l'institution ou les noms des institutions d'appartenance de l'auteur ou des auteurs et son adresse ou leurs adresses (y compris les adresses mail). Le plan du texte doit répondre au schéma suivant : Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.
    - b) Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : le titre (il doit être concis mais complet et précis), le nom et prénoms de l'auteur ou les noms et prénoms des auteurs suivis de son titre ou de leurs titres académiques ou professionnels, le nom de l'institution ou les noms des institutions d'appartenance de l'auteur ou des auteurs et son adresse ou leurs adresses (y compris les adresses mail). Le plan du texte doit répondre au schéma suivant : Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.
  - [3]. Le texte au format A4, doit être saisi en police Times New Roman, taille 12 pour le corps du texte et 14 pour les titres et avec un interligne de 1,5. Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction et de la conclusion et de la bibliographie doivent être titrées et numérotées par des chiffres (exemples : 1. 1.1. 1.2. ; 2. ; 2.1. ; 2.2.1. ; 2.2.2. ; 3. ; etc.).
  - [4]. Les auteurs peuvent envoyer leurs textes qui doivent être traités en Word sur PC par Internet à EDS : [revueeds@gmail.com](mailto:revueeds@gmail.com).
  - [5]. Tout article doit être accompagné d'un résumé n'excédant pas 200 mots avec indication des mots clés au maximum 5 en français et d'un Abstract et des Key words en anglais. Ces résumés doivent permettre au lecteur d'apprécier exactement l'intérêt de l'article, les problèmes posés, les méthodes employées et les résultats obtenus. Ils doivent être rédigés avec le plus grand soin, dans une langue claire.
  - [6]. Les illustrations qui doivent être pertinentes (photos, croquis, graphiques, cartes et tableaux) se limiteront au minimum nécessaire.
  - [7]. Les références bibliographiques : elles doivent être citées dans le texte de la manière suivante : (B. Yamba, 1975, p21). Lorsque la référence comporte plus de trois auteurs, seul le premier auteur sera mentionné suivi de : « et al. ». A la fin de l'article, les références constituant la bibliographie doivent être citées par ordre alphabétique croissant et de date pour un même auteur le tout numéroté. Pour chaque référence, inclure les noms complets de tous les auteurs. Une référence en ligne (Internet) est acceptable si elle s'avère fiable et crédible, on prend soin de mentionner le lien (la page web). Exemple : ANTHELME Fabien, BOISSIEU Dimitri, GIAZZI Franck et WAZIRI MATO Maman - (Page consultée le 30 mai 2011) *Dégradation des ressources végétales au contact des activités humaines et perspectives de conservation dans le massif de l'Air (Sahara, Niger)* - Vertigo, La revue électronique en sciences de l'environnement, Vol.7 no2, Adresse URL : <http://www.vertigo.uqam.ca/>.
- Exemples :
- ▽ **Pour un article de journal ou revue** : Nom (s) suivi du prénom (s) de l'auteur (s); la date de parution de l'article : le titre de l'article, le titre du périodique en italique et précédé de « in » ; le volume et le numéro de la première et de la dernière page de l'article. Exemple : BOUZOU MOUSSA Ibrahim., 2003 - Les loupes d'érosion, formes majeures de dégradation des terres de glaciés à sols indurés : Cas de Bogodjotou (Niger). In *Annales de l'Université Abdou Moumouni de Niamey*, Tome VII, pp. 220-228.
  - ▽ **Pour les ouvrages** : le nom de l'auteur précédé du prénom (s) ; la date de l'édition ; le titre complet de l'ouvrage en italique ; le nombre de volumes et le nombre total de page ; le nom de l'éditeur ; le lieu de l'édition. Exemple : KILANI Mondher et WAZIRI MATO Maman, 2000 - *Gomba Hausa : dynamique du changement dans un village sahélien du Niger*, éditions Payot, Lausanne, 175 pages.
  - ▽ **Pour un chapitre dans un ouvrage** : le nom de l'auteur précédé du prénom (s) ; la date de l'édition ; le titre complet du chapitre; le titre de l'ouvrage en italique, le nom de l'éditeur entre parenthèse; la maison d'édition ; le lieu de l'édition. Exemple : MOTCHO Henri Kokou, 2007 - Dynamique urbaine et intégration régionale en Afrique de l'Ouest. - In : *Les États-nations face à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest : le cas du Niger*, (WAZIRI MATO, éd.), Karthala, Paris, pp. 121-137.
  - ▽ **Pour un article d'acte de colloque** : le nom de l'auteur précédé du prénom (s) ; la date de l'édition ; le titre de l'article, titre du colloque précédé de in, le nom de la revue, le lieu d'édition, le volume et le numéro de la première et de la dernière page de l'article. Exemple : BOUZOU MOUSSA Ibrahim, 1998 - Dégradation des terres et pauvreté au Niger : cas du terroir villageois de Windé - Bago (Dallol Bosso Sud). In: *Actes du Colloque du Département de Géographie FLSH/UAM Niamey 4-6 juillet 1996. Urbanisation et pauvreté en Afrique de l'Ouest*. Annales de l'Université Abdou Moumouni de Niamey, n° Hors Série, pp.49-61.
  - ▽ **Pour une agence gouvernementale ou internationale considérée comme auteur** : Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, 2006 - *Guide national d'élaboration d'un plan de développement communal*, Direction Générale du Développement Communautaire, 35 pages.
- [8]. Les notes : elles doivent être en bas de chaque page et mentionnées dans le texte par leur numéro respectif. La police est la même avec le texte mais de taille 10.
  - [9]. Les cartes, les graphiques et les figures: ils doivent être produits à l'échelle définitive avec des dimensions adaptées au format de la revue. Les titres sont placés en haut.
  - [10]. Les photographies : il faut fournir des tirages bien contrastés en couleurs ou en noir et blanc. Les titres sont placés en haut.
  - [11]. Les tableaux: ils sont numérotés en chiffre arabe et le titre doit être placé en bas.

**UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI (NIGER)**

*Laboratoire d'Étude et de Recherche sur les Territoires Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement*  
**Revue scientifique thématique semestrielle**  
**Environnement et Dynamique des Sociétés**

**DIRECTEURS DE PUBLICATION**

**Directeur de publication** : Pr AMADOU Boureima

**Directeur Adjoint de publication** : Pr YAMBA Boubacar

**COMITE SCIENTIFIQUE**

Pr AMADOU Boureima, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr BOUZOU MOUSSA Ibrahim, Université Abdou Moumouni, Niamey; Pr MOTCHO Kokou Henri, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr ISSA DAOUDA Abdoul-Aziz, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr TCHAMIE T.K. Thiou, Université de Lomé (Togo) ; Pr TANDINA OUSAMANE Mahamane, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr TIDJANI ALOU Mahamane, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr YAMBA Boubacar, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr ZOUNGROUNA Pierre Tanga, Université J. K. de Ouagadougou (Burkina Faso) ; Pr WAZIRI MATO Maman, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr BONTIANTI Abdou, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr MOUNKAÏLA Harouna, Université Abdou Moumouni, Niamey, Pr. BOULAMA Kaoum, Université Abdou Moumouni de Niamey, Pr BOUKPESSI Tchaa, Université de Lomé (Togo), Pr. YABI Ibouaïma, Université d'Abomey-Calavi (Benin), Pr. KABLAN N'guessan Hassy Joseph, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire).

**COMITE DE REDACTION**

**Rédacteur en chef** : Pr WAZIRI MATO Maman

**Rédacteur en chef Adjoint** : Pr DAMBO Lawali

**Membres** : Pr MOUNKAILA Harouna, Dr BODE Sambo (MC), Dr ABDOU YONLIHINZA Issa (MC), Dr YAYE SAIDOU Hadiara (MC), Dr BAHARI IBRAHIM Mahamadou (MC), Dr MAMAN Issoufou (MC), Dr KONE MAMADOU Mahaman Moustapha(MA), Dr ALI Nouhou(MA).

**Nota Bene** : Les opinions et analyses présentées dans ce numéro n'engagent que leurs auteurs et nullement la rédaction de la revue Environnement et Dynamique des Sociétés (EDS).

**ADRESSE :**

*Laboratoire d'Étude et de Recherche sur les Territoires Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement*

**UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI**

**BP:** 418 Niamey - NIGER. **Email:** [revueeds@gmail.com](mailto:revueeds@gmail.com)

© Copyright : Revue EDS, 2023

**COMITE DE LECTURE**

- ✿ Pr. BOULAMA Kaoum, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. ELHADJI OUMAROU Chaibou, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. KADET GAHIE Bertin, Ecole Normale Supérieure d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ Pr. KOUADIO Guessan, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- ✿ Pr. MOUNKAÏLA Harouna, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. OUMAROU Amadou, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. SOULEY Kabirou, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ Pr. SOUMANA KINDO Aïssata, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. WAZIRI MATO Maman, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. YABI Ibouaïma, Université d'Abomey-Calavi (Benin)
- ✿ MC. ABDOU YONLIHINZA Issa, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ MC. ADO SALIFOU Arifa Moussa, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. FANGNON Bernard, Université d'Abomey Calavi (Benin)
- ✿ MC. KASSI-DJODJO Irène, Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. KOFFI-DIDIA Adjoba Marthe, Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. MAMADOU Ibrahim, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. NABE Bammoy, Université de Kara (Togo)
- ✿ MC. OUATTARA Seydou, Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. TRAORÉ Porna Idriss, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)

## SOMMAIRE

<b>LA RENAISSANCE DES PLANTATIONS DE CACAOYERS AUX COTES DES ANACARDIERS DANS LA SOUS-PREFECTURE D'ASSUEFRY (NORD-EST DE LA COTE D'IVOIRE)</b> _____	<b>8</b>
<i>KOFFI Yao Jean Julius<sup>(1)</sup></i>	
<b>BARRAGE DE DIAMA, ACCES AUX RESSOURCES, MIGRATIONS DE RETOUR ET CONFLITS : ETUDE DE CAS DES COMMUNES DE DIAMA ET DE RICHARD-TOLL (SENEGAL)</b> _____	<b>33</b>
<i>MBALLO Coly<sup>(1)*</sup> et SOW Papa<sup>(2)</sup></i>	
<b>DÉGRADATION DES ROUTES ET SOUTENABILITÉ DES MOBILITÉS VILLES-CAMPAGNES DANS LE DÉPARTEMENT DU MAYO - TSANAGA (CAMEROUN)</b> _____	<b>56</b>
<i>ATANGANA BAMELA Hyacinthe<sup>(1)</sup></i>	
<b>GOVERNANCE ET CRISE DU SOUS-SECTEUR DU TRANSPORT URBAIN À L'OUEST-CAMEROUN</b> _____	<b>71</b>
<i>ATANGANA BAMELA Hyacinthe<sup>(1)*</sup> et ELONG NGANDO EPOSSY Marthe Aimée<sup>(2)</sup></i>	
<b>URBANISATION ET CONNECTIVITE DES VILLES DANS LA REGION DE L'OUEST, CAMEROUN</b> _____	<b>85</b>
<i>AKOKE ABEM David Xavier<sup>(1)*</sup>, LABE SADJO Solange<sup>(2)</sup> et ATANGANA BAMELA Hyacinthe<sup>(3)</sup></i>	
<b>LES STRATEGIES D'INSERTION DES REFUGIES MALIENS DANS LA VILLE D'AYOROU</b> _____	<b>100</b>
<i>Abdoulaye Boureima Hassane<sup>(1)</sup></i>	
<b>CONNAISSANCES, ATTITUDES ET PRATIQUES DES FEMMES EN ÂGE DE PROCREER SUR L'INCOMPATIBILITE FOETO MATERNELLE RHESUS D DANS LA COMMUNE DE MORIBABOUGOU (PERIPHERIQUE DE BAMAKO)</b> _____	<b>113</b>
<i>CISSE Moussa<sup>(1)</sup>, MALAM MAMANE SANI Ibrahim<sup>(2)*</sup> et TRAORE Anassa<sup>(3)</sup></i>	
<b>STRATEGIES DE LUTTE DES ACTEURS LOCAUX CONTRE L'ENSABLEMENT DES VALLEES A NATRON DANS LA REGION DU LAC A L'OUEST DU TCHAD</b> _____	<b>125</b>
<i>BAYANG Sirbéle<sup>(1)*</sup> et ISSA JUSTIN Laougué<sup>(1)</sup></i>	
<b>IMPACTS DES PLUIES EXCEPTIONNELLES SUR LES INFRASTRUCTURES SOCIO-ECONOMIQUES : CAS DE LA PLUIE DU 17 JUILLET 2022 DANS LE VILLAGE DE HAMDARA (NIGER)</b> _____	<b>145</b>
<i>BADAMASSI MALAM ABDOU Moutari<sup>(1)</sup>, ABBA Bachir<sup>(1)*</sup>, MALAM ABDOU Moussa<sup>(1)</sup> et DJADJI Bagana<sup>(1)</sup></i>	
<b>CONFLITS FONCIERS A LA PERIPHERIE DU PARC NATIONAL DE WAZA (EXTREME-NORD, CAMEROUN)</b> _____	<b>161</b>
<i>REDASSA HENENE<sup>(1)</sup>, SIRINA<sup>(2)*</sup> et HOUSSEINI Vincent<sup>(3)</sup></i>	
<b>DEFIS DES BIOTECHNOLOGIES POUR UN DEVELOPPEMENT HUMAIN</b> _____	<b>181</b>
<i>DJASRABÉ BONDO<sup>(1)*</sup> et ALNDINGANGAR DIMNGAR<sup>(2)</sup></i>	
<b>LE PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL (PAM) FACE A LA DYNAMIQUE MIGRATOIRE DES VILLAGES D'ALLAKAYE ET KARKARA DANS LA REGION DE TAHOUA (NIGER)</b> _____	<b>195</b>
<i>AMADOU GOUMANDEY Goumandey<sup>(1)</sup></i>	
<b>FAISABILITE D'UN AMENDEMENT BIOCHAR DE TIGES DE COTONNIERS DANS LA REGION ADMINISTRATIVE DES HAUTS-BASSINS (BURKINA FASO)</b> _____	<b>207</b>
<i>OUEDRAOGO Wendlassida<sup>(1)*</sup>, OUEDRAOGO Lucien<sup>(2)</sup> et KAMBIRE Gouroumana<sup>(3)</sup></i>	
<b>CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ACTIVITES HUMAINES : QUELS IMPACTS SUR LA MORPHOLOGIE DU FLEUVE LOGONE ?</b> _____	<b>221</b>
<i>DJEMON Model<sup>(1)</sup></i>	

<b>CHANGEMENT CLIMATIQUE, ACTION PUBLIQUE ET AGRICULTURE : L'INTERVENTION DU PUDC DANS LE VILLAGE DE BOULIERY NDILOFFENE (COMMUNE DE TAÏF) AU SENEGAL</b> _____	<b>234</b>
<i>DIONE Geneviève<sup>(1)*</sup> et MBALLO Coly<sup>(2)</sup></i>	
<b>DYNAMIQUE SPATIO-TEMPORELLE ET FACTEURS DE DEGRADATION DES FORETS GALERIES DE LA RIVIERE KERAN AU NORD-TOGO</b> _____	<b>247</b>
<i>AKAME Laounta<sup>(1)</sup></i>	
<b>IMPACT DE LA PRESSION DEMOGRAPHIQUE SUR LA DYNAMIQUE DE L'OCCUPATION DU SOL DANS LA COMMUNE D'AGOU 1 (PREFECTURE D'AGOU, REGION DES PLATEAUX) TOGO</b> ____	<b>263</b>
<i>KOUMOI Zakariyao<sup>(1)</sup></i>	
<b>DIVERSITÉ FLORISTIQUE ET USAGES DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX D'ORIGINE VÉGÉTALE DES LIGNEUX EXPLOITÉS DANS LA COMMUNE DE NGONG (NORD-CAMEROUN)</b> _	<b>278</b>
<i>PEWE Kadyang<sup>(1)*</sup>, SYLVAIN Aoudou Doua<sup>(2)</sup> et KOSSOUMNA LIBA'A Natali<sup>(2)</sup></i>	
<b>STRATEGIES DE GESTION DES CONFLITS LIES A L'EAU DANS LE PERIMETRE IRRIGUE DE MANDE AU SUD-OUEST DU TCHAD</b> _____	<b>299</b>
<i>ASSOUE Obed<sup>(1)*</sup> NEINLEMBAYE Trepose<sup>(2)</sup> MADJIDE NDINGATOLOUM Silas<sup>(3)</sup> et DJIMTA Raoul<sup>(2)</sup></i>	
<b>LE MYTHE DES JUMEAUX DANS LES SOCIETES HAOUSSA DU NIGER À TRAVERS L'EXEMPLE DU CANTON DE BABAN TAPKI DE LA REGION DE ZINDER</b> _____	<b>315</b>
<i>ZAKARI Aboubacar<sup>(1)</sup>, SOUMANA Abdoul-Wahab<sup>(2)*</sup> et HASSANE LAMINOU Zanguina<sup>(3)</sup></i>	
<b>HISTOIRE DU JUGE CADI EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE</b> _____	<b>331</b>
<i>DJIBO Seybou<sup>(1)</sup></i>	
<b>LE LEXIQUE DES MESSAGERIES EN TELEPHONIE MOBILE AU NIGER : TYPOLOGIE ET MOTIVATIONS DES CHOIX LEXICAUX</b> _____	<b>350</b>
<i>DAOUDA Hamadou<sup>(1)</sup></i>	
<b>L'ARTISANAT AGROALIMENTAIRE A L'EPREUVE DE LA RELIGION : COMPRENDRE LA COHABITATION « HEUREUSE » ENTRE CHRETIENS ET MUSULMANS A GUIDER (NORD-CAMEROUN)</b> _____	<b>364</b>
<i>SENG G. Isidor<sup>(1)*</sup> et OYONO MINLO D. Bastiel<sup>(2)</sup></i>	

# LA RENAISSANCE DES PLANTATIONS DE CACAOYERS AUX COTES DES ANACARDIERS DANS LA SOUS-PREFECTURE D'ASSUEFRY (NORD-EST DE LA COTE D'IVOIRE)

KOFFI Yao Jean Julius<sup>(1)</sup>

*(1) Maître de Conférences, Département de Géographie, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)*

*Correspondant courriel : yao.julius@ird.fr*

## Résumé

Inscrite dans la première boucle du cacao en Côte d'Ivoire, la sous-préfecture d'Assuéfry a été confrontée à plusieurs réalités notamment à une grande sécheresse qui a anéanti son économie cacaoyère principalement au cours de la décennie 1970 à 1980. Pour remédier à cette crise économique, les cultures de l'anacardier et du roucou ont été adoptées par les paysans. Aux côtés de celles-là, le café, culture de la zone forestière, a été aussi adopté. Par ailleurs, au cours de ces dernières années, la culture du cacao renaît dans l'économie agricole de ladite sous-préfecture.

Cet article présente les réalités de la nouvelle pratique de la cacaoculture et les implications socio-économiques du regain d'intérêt pour cette arboriculture dans la sous-préfecture d'Assuéfry. La méthodologie utilisée implique principalement une enquête auprès d'une population cible qui a retenu un échantillon de 80 chefs de ménages agricoles et elle est complétée par des recherches documentaires. Pour l'analyse des données, deux types de traitement sont utilisés : un traitement statistique et un traitement cartographique. Le traitement statistique s'est fait d'abord de façon manuelle. Ensuite, les données sont exportées sous les logiciels Excel 2013, pour la réalisation des figures, et Word 2013, pour la saisie du document. Quant au traitement cartographique, il est réalisé sous le logiciel QGIS 2.12.

Les résultats obtenus révèlent que le regain de la pratique de la culture du cacao est dû à la hausse des prix bord-champs et au retour dans leur d'origine (sous-préfecture d'Assuéfry de migrants agricoles revenus des zones forestières (45% de l'échantillon d'enquête). Ce nouvel élan d'intérêt permet aux paysans investigués de diversifier leurs revenus agricoles. Les superficies dédiées à la culture du cacao connaissent une évolution depuis que les prix du cacao ont été unifiés sur le marché national. La culture du cacao occupe 29% des parcelles agricoles contre 25% pour l'anacardier, 24% pour le vivrier, 15% pour le café, 6% de roucou et seulement 1% pour le palmier à huile des producteurs agricoles enquêtés dans cette recherche. Au niveau de la production, le cacao occupe la deuxième place (25%) après la noix de cajou (30%), le secteur vivrier (21%), le café (15%), le roucou (6%) et la graine de palme (2%) de ces mêmes paysans enquêtés. Le regain d'intérêt pour la cacaoculture contribue par ailleurs au développement socio-économique de la sous-préfecture d'Assuéfry par l'amélioration des revenus agricoles moyens annuels et aussi des conditions de vie des exploitants agricoles enquêtés dans cette étude.

**Mots clés :** Renaissance, Plantations, Cacaoyers, Anacardiens, Sous-préfecture d'Assuéfry (Nord-Est de la Côte d'Ivoire).

## THE RENAISSANCE OF COCOA PLANTATIONS ALONGSIDE CASHEW TREES IN THE SUBN-PREFECTURE OF ASSUEFRY (NORTH-EAST OF THE IVORY COAST)

### Abstract

Part of the first loop of cocoa in Ivory Coast, the sub-prefecture of Assuéfry was confronted with several realities, in particular a great drought which wiped out its cocoa economy mainly during the 1970s to 1980s. To remedy this economic crisis, cashew and annatto crops were adopted by farmers. Alongside these, coffee, a crop of the forest zone was also adopted. Moreover, in recent years, cocoa cultivation has been reborn in the agricultural economy of the said sub-prefecture.

This article presents the realities of the new practice of cocoa farming and the socio-economic implications of the renewed interest in this arboriculture in the sub-prefecture of Assuéfry. The methodology used mainly involves a survey of a target population that retained a sample of 80 heads of agricultural households and is supplemented by documentary research. For data analysis, two types of processing are used : statistical processing and cartographic processing. Statistical processing was first done manually. Then, the data is exported under the software Excel 2013, for the realization of the figures, and Word 2013, for the entry of the document. As for the cartographic processing, it is carried out under the QGIS 2.12 software.

The results obtained show that the revival of the practice of cocoa cultivation is due to the rise in farm gate prices and the return to their origin (sub-prefecture of Assuéfry) of agricultural migrants who have returned from forest areas (45 % of the survey sample). This new burst of interest allows the farmers surveyed to diversify their agricultural income. The areas dedicated to cocoa cultivation have changed since cocoa prices were unified on the national market. Cocoa cultivation occupies 29 % of agricultural plots against 25 % for cashew, 24 % for food crops, 15 % for coffee, 6 % for annatto and only 1 % for oil palm of agricultural producers surveyed in this research. In terms of production, cocoa ranks second (25 %) after cashew nuts (30 %), the food sector (21 %), coffee (15 %), annatto (6 %), and palm seed (2%) of the same peasants surveyed. The renewed interest in cocoa growing also contributes to the socio-economic development of the sub-prefecture of Assuéfry by improving average annual agricultural incomes and also conditions of the life of the farmers surveyed in this study.

**Keys words:** renaissance, plantations, cocoa trees, cashew trees, sub-prefecture of Assuéfry (North-East of Ivory Coast)

### Introduction

Depuis l'indépendance, la Côte d'Ivoire est devenue une puissance économique de l'Afrique de l'Ouest. Son économie est fondée tant sur le développement de

l'agriculture industrielle, localisée dans la partie sud forestière, que sur les cultures vivrières, plus pratique dans la partie nord savanicole (D. D. A. Nassa, 2010, p.3).

La région du Gontougo dans le Nord-Est de la Côte d'Ivoire a fait du secteur vivrier le moteur de son économie. À côté de celui, les cultures d'exportation étaient aussi pratiquées. En effet, la région faisait partie des anciennes régions productrices du binôme café-cacao. Les premières plantations créées dans cette région datent des années 1930. Ces cultures qui ont constitué l'essentiel des revenus des populations se sont effondrées sous l'effet conjugué de la dégradation des conditions pluviométriques, de l'assèchement du sol, de la récurrence des feux de brousse et la détérioration du prix du binôme café-cacao depuis la fin des années 1970 (A. Brin, 2019, p.14). Face à cette conjoncture économique morose des populations, l'avènement de nouvelles cultures notamment l'anacarde et le roucou constituent un nouvel espoir pour les populations de la région du Gontougo (A. K. Brin, op cit, p.68). Le roucou a connu une évolution de plus en plus importante. La majorité des paysans (62%) de la région produit le roucou. Sa production qui était de 707 tonnes en 2005 est passée à 7 463 tonnes en 2011 pour une superficie de 3 545 hectares particulièrement dans le département de Tanda (N.R. Yao et al. 2013, p.47). Quant à la culture de la noix de cajou, elle a été adoptée, à partir des années 1968, pour ses qualités écologiques. La culture de la noix de cajou va prendre ensuite une dimension économique. Sa superficie est évaluée à 46 061 hectares pour une production de 19 576 tonnes de noix de cajou en 2002 en Côte d'Ivoire (Y.J. J. Koffi, 2009, p.122). Par ailleurs un constat important est relevé dans la région du nord-est de la Côte d'Ivoire. En effet, dans ces dernières années particulièrement depuis 2012, le café et le cacao, des cultures friandes des conditions humides du sud forestier, viennent de s'introduire à nouveau aux côtés des cultures sèches du nord savanicole notamment dans la sous-préfecture d'Assuéfry. Ainsi, tout comme les autres départements de la région du Gontougo, celui de Transua dont dépend la sous-préfecture d'Assuéfry enregistre effectivement la pratique des cultures du cacao et du café. En 2016, dans la sous-préfecture d'Assuéfry, le nombre de producteurs du cacao était estimé à 92 personnes pour une superficie de 118,25 hectares avec une production de 51,500 tonnes. Quant au café, le nombre de producteurs était de 70 personnes pour une superficie de 99,25 hectares avec une production évaluée à 49 tonnes dans ce même espace géographique (A. K. Brin, op cit, p.80). Cette recherche se focalise sur la nouvelle adoption de la spéculation du cacao dans le département de Transua et plus spécifiquement dans l'une de ses sous-préfectures, celle d'Assuéfry. La question centrale de cette recherche est : quelle sont les implications tant sur le plan des habitudes culturelles que sur la géographie de la sous-préfecture d'Assuéfry de la renaissance de la cacaoculture ?

De façon plus spécifique, quelles sont les raisons du regain de l'intérêt pour le cacao culture dans la sous-préfecture d'Assuéfry ? Comment s'organise-t-elle ? Quels sont ses impacts socio-économiques dans ladite sous-préfecture ?

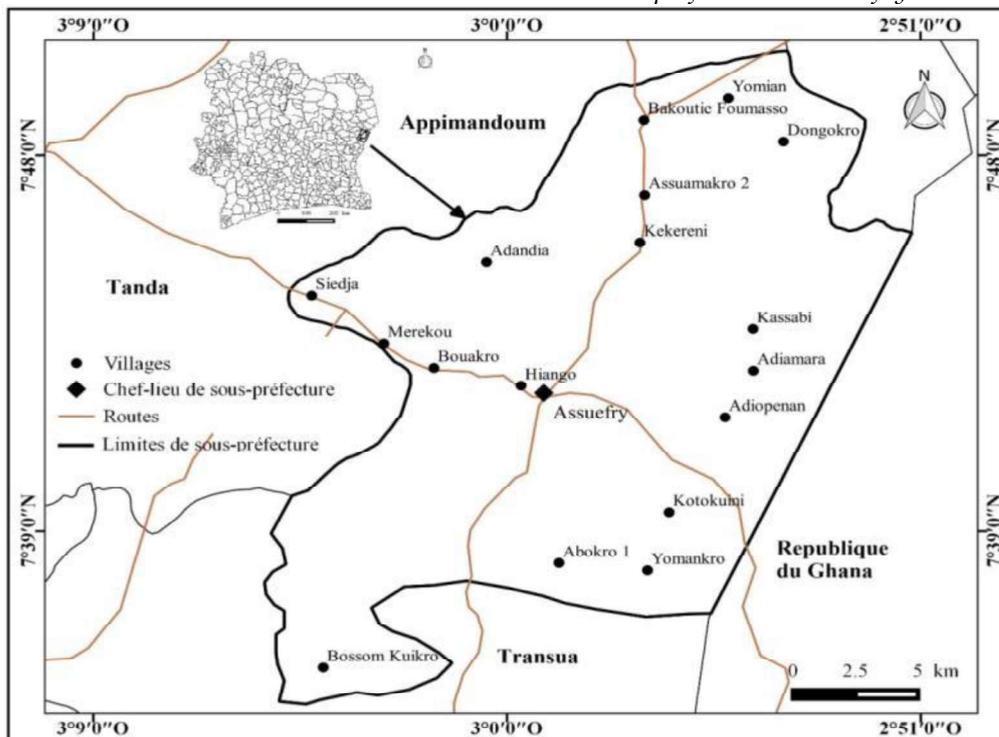
Cette investigation scientifique vise à accroître les connaissances de la communauté scientifique sur les impacts socio-économiques de la renaissance de la culture du cacao dans le Nord-Est de la Côte d'Ivoire en général et en particulier dans la sous-préfecture d'Assuéfry.

## 1- Matériels et méthodes

### 1-1- Présentation de la zone d'étude

Située au nord-est de la Côte d'Ivoire, dans le district du Zanzan précisément dans la région du Gontougo, la sous-préfecture d'Assuéfry fait partie du département de Transua. Elle est limitée au nord par la sous-préfecture d'Appimandoum, au sud par la sous-préfecture de Transua, à l'ouest par celle de Tanda et à l'est par la République du Ghana (Carte N°1). Elle est localisée entre le 7° 42'09'' de latitude nord et 2° 58'52'' et de longitude ouest. Elle s'étend sur une superficie de 277 km<sup>2</sup> pour une population de 2 557 habitants (INS, 2014, p.44). La localité d'Assuéfry est située à 388 km d'Abidjan, la capitale économique, à 50 km de Bondoukou et à 12 km du Ghana. La carte 1 présente la zone d'étude (sous-préfecture d'Assuéfry).

Carte 1 : Présentation de la zone d'étude (sous-préfecture d'Assuéfry)



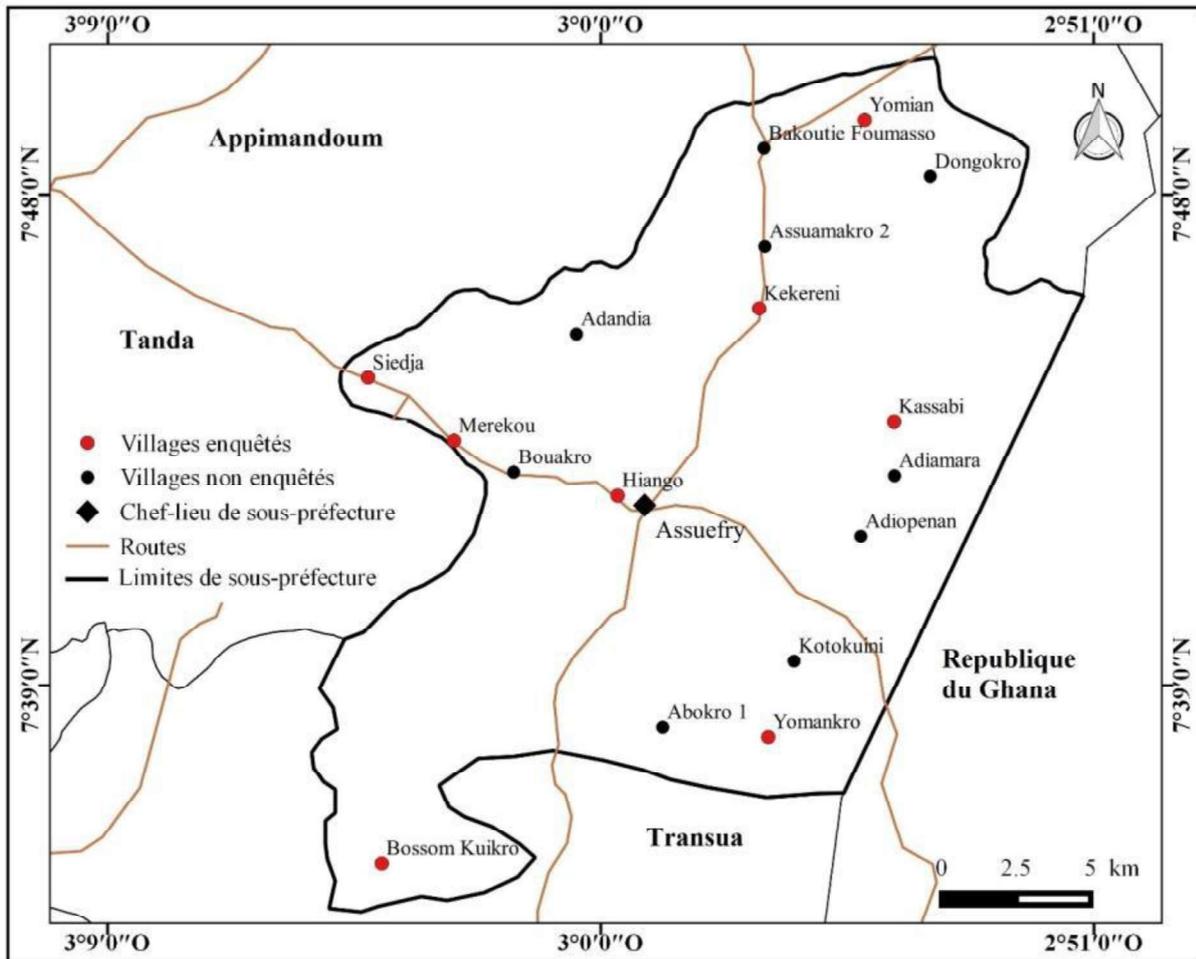
Source : BNETD/CCT, 2012 ; Enquêtes personnelles, avril 2021 Réalisation: KOFFI Y. J. Julius, 2023

Le village d'Assuéfry a été érigé en chef-lieu de sous-préfecture par le décret n°86-1021 du 24 septembre 1986 et par la suite en commune par le décret n°95-941 du 13 décembre 1995 portant création de nouvelles communes en Côte d'Ivoire.

## 1-2- Collecte des données

Les données utilisées dans cette étude ont été recueillies principalement lors d'une enquête de terrain menée du 24 juillet au 30 septembre 2021 et appuyées de recherches documentaires. La collecte des données s'est faite au moyen de deux techniques : la recherche documentaire et l'enquête de terrain. La recherche documentaire s'est déroulée au sein des services techniques de la direction régionale du Ministère de l'Agriculture, à la Direction régionale de l'ANADER (Boudoukou) ainsi qu'au département de Transua. La documentation a servi de base empirique pour cerner le phénomène d'évolution spatiale du cacao en Côte d'Ivoire et en particulier celle opérée dans la sous-préfecture d'Assuéfry. Ces informations secondaires ont été complétées par des enquêtes de terrain qui ont permis de faire des observations et d'adresser des questionnaires aux populations cibles (planteurs). De même, des entretiens avec des personnes ressources de la zone d'étude ont été menés. Les entretiens ont fourni des données qualitatives sur les facteurs d'évolution spatiale de la culture du cacao, son organisation ainsi qu'à ses impacts socio-économiques dans la sous-préfecture d'Assuéfry. Les personnes concernées par les entretiens sont : le préfet de Transua et cinq (5) autorités villageoises (chefs de villages parmi les localités rurales retenues pour l'étude) dans la sous-préfecture d'Assuéfry et six (6) agents (techniciens agricoles) de l'ANADER (Agence Nationale pour le Développement Rural) de la circonscription de Tanda. Quant à l'enquête par questionnaire, elle a été réalisée auprès de 80 chefs de ménages, c'est-à-dire 10 chefs de ménages agricoles dans chaque village retenu pour la recherche. Elle a permis d'obtenir les données quantitatives sur le phénomène étudié. Cette étude s'appuie sur l'hypothèse de recherche selon laquelle le regain de la cacaoculture est dû à la hausse des prix bord-champs des fèves. Pour le choix de villages, la méthode du choix raisonné a été utilisée. Les critères de ce choix sont : la localisation des villages à l'intérieur de la zone d'étude, la taille du village, le niveau de la pratique du cacao et la variété des cultures ont été appliqués. Sur les vingt (20) villages que compte la sous-préfecture, huit (8) d'entre eux sont enquêtés. Ce sont : Kékéréni, Siédja, Mérékou, Hiango, Yomian, Yomankro, Bossom Kuikro et Kassabi. La carte 2 présente les différents villages enquêtés dans la sous-préfecture d'Assuéfry.

Carte 2 : Les villages enquêtés dans la sous-préfecture d'Assuéfry



Source : BNETD/CCT, 2012 ; Enquêtes personnelles, avril 2021  
2023

Réalisation: KOFFI Y. J Julius,

Au total, 80 chefs de ménages agricoles ont été enquêtés sur l'ensemble du territoire de la sous-préfecture d'Assuéfry (Tableau 1). Par ailleurs, pour la détermination des paysans enquêtés dans les différents villages, la méthode de choix raisonné a été utilisée. Les critères du choix sont : être un habitant du village ; être le chef du ménage ; être un producteur de vivriers, de cacao, de café et/ou d'anacarde ; la taille de l'exploitation du ménage (petite, moyenne, grande) n'est pas un critère d'exclusion; l'identité non plus n'est pas un critère discriminatoire (genre, âge, niveau d'instruction, sociodémographique) ; toutes les ethnies sont prises en compte ; l'appartenance du chef de ménage agricole, oui ou non, à une coopérative agricole et le statut du chef de ménage agricole par rapport à la terre exploitée (propriétaire, héritier, locataire, usufruitier) ne sont pas également pas discriminatoires.

Villages enquêtés	Population totale en 2014 (Nombre de personnes)	Population totale en 2021 (Nombre de personnes)	Nombre des enquêtés par village (Nombre d'exploitants agricoles)
Kékreni	1 787	2 662	10
Siédja	1 000	1 490	10
Mérékou	1 107	1 649	10
Hiango	1 306	1 945	10
Yomian	1 095	1 631	10
Yomankro	1 334	1 987	10
Bossom Kuikro	1 233	1 837	10
Kassabi	298	444	10
<b>Total</b>	<b>9 160</b>	<b>13 645</b>	<b>80</b>

Tableau 1 : Répartition des enquêtés dans les villages retenus dans la sous-préfecture d'Assuéfry  
Source : RGPH 2014, RGPH 2021, calculs et projections à partir de RGPH 2021, Nos enquêtes, avril 2021

Pour l'analyse des données, deux types de traitement ont été utiles. Ce sont d'abord un traitement statistique et ensuite un traitement cartographique. Le traitement statistique s'est fait d'abord de façon manuelle, ensuite, les données sont exportées sur le logiciel Excel 2013 pour la réalisation des graphiques et des tableaux. De même, le logiciel Word 2013 est utilisé pour la saisie du document. Quant au traitement cartographique, le logiciel QGIS 2.12 a été utilisé. Il a permis la réalisation des cartes thématiques utilisées dans l'analyse du phénomène étudié dans la sous-préfecture d'Assuéfry. Après le traitement des différentes données, les résultats suivants ont été obtenus.

## 2-Résultats et analyses des données

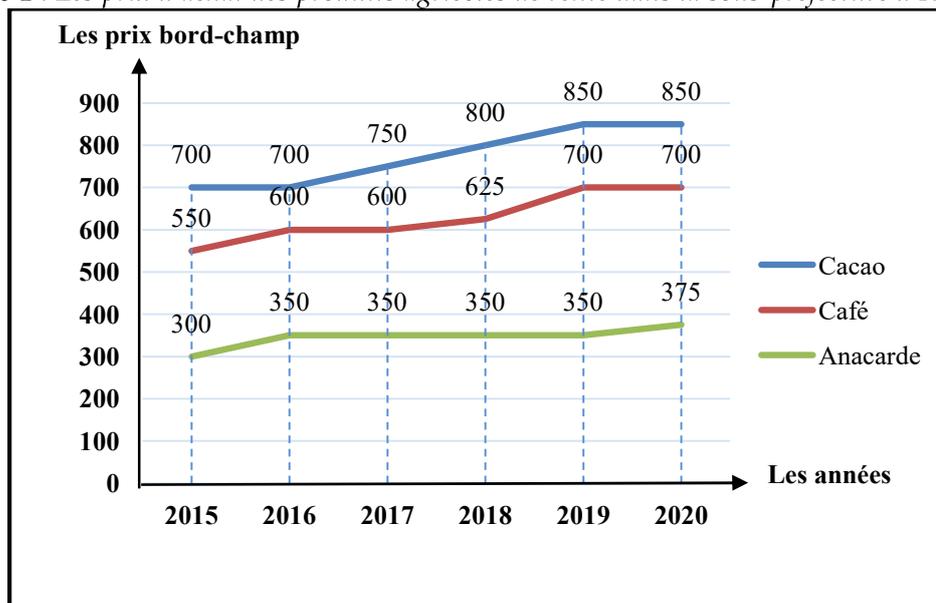
Les résultats de cette recherche se résument en trois points essentiels : à savoir les raisons du regain de l'intérêt pour le cacao culture, son organisation et ses impacts socio-économiques sur les populations de la sous-préfecture d'Assuéfry.

### 2-1-Les raisons du regain de l'intérêt pour le cacao culture dans la sous-préfecture d'Assuéfry

#### 2-1-1-Les prix bord-champs des produits d'exportation dans la sous-préfecture d'Assuéfry

Les prix des produits agricoles ont connu une augmentation sur le marché national (D. J. Kouakou et *al.*, 2020, p. 26). Cette sublimité des prix a encouragé les paysans à cultiver davantage ces cultures dans cette entité administrative. La figure 1 présente les prix d'achat des produits d'exportation dans la sous-préfecture d'Assuéfry.

Figure 1 : Les prix d'achat des produits agricoles de rente dans la sous-préfecture d'Assuéfry



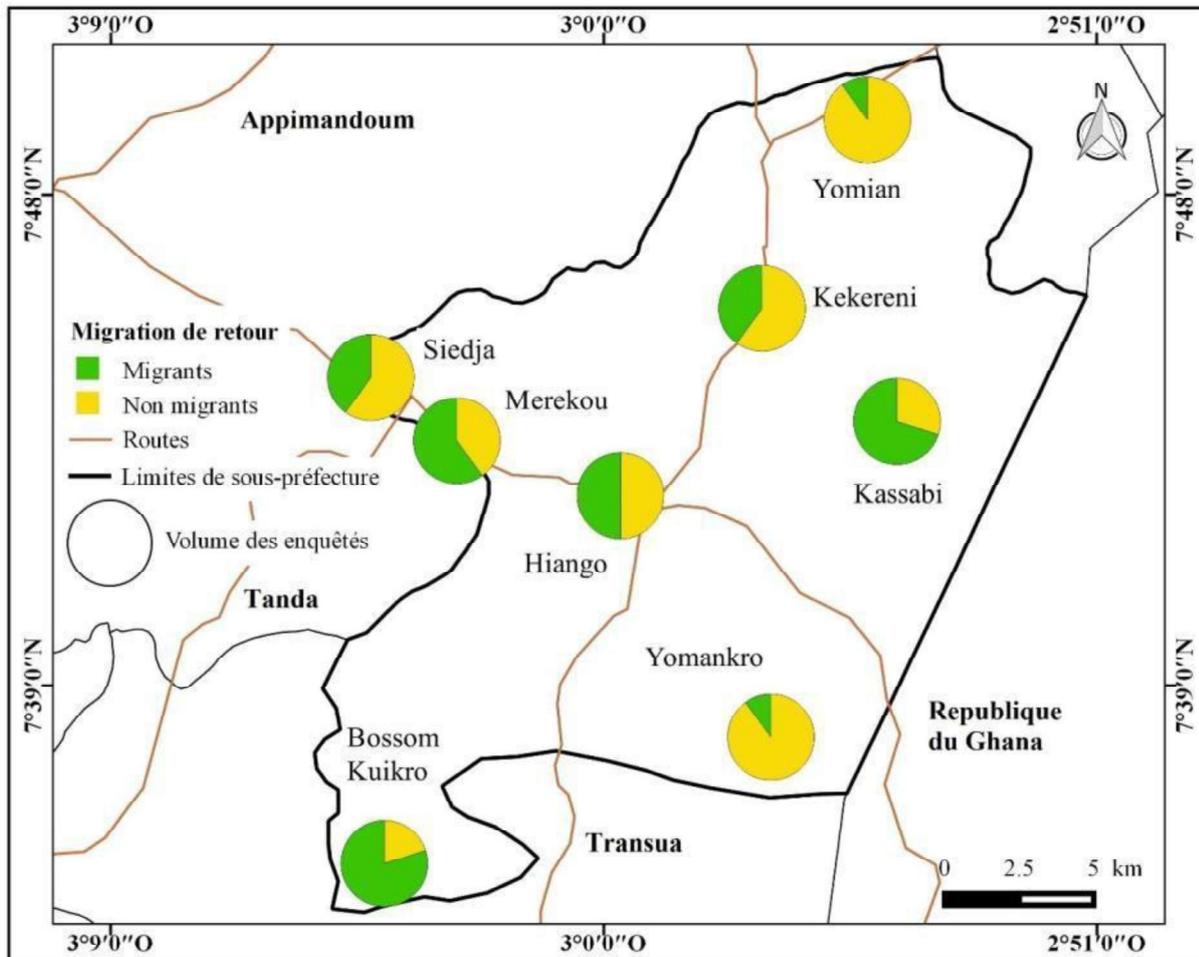
Source : Enquêtes personnelles, avril 2021

Les résultats de l'étude permettent de cerner les différents prix moyens bord-champs du cacao, du café et de la noix de cajou dans la sous-préfecture d'Assuéfry. Dans cette localité, les prix d'achats aux producteurs diffèrent d'un produit à un autre. Les prix du cacao varient de 700 Francs CFA en 2015 à 850 Francs CFA en 2020. Les prix d'achat du café varient de 350 Francs CFA en 2015 à 700 Francs CFA en 2020. Les prix d'achat de la noix de cajou varient de 300 Francs CFA en 2015 à 375 Francs CFA en 2020. La hausse des prix bord-champs du cacao contrairement au café et de la noix de cajou encourage de plus en plus les paysans vers cette culture pérenne. En effet, la valorisation de cette culture est due à sa forte demande sur le marché international contrairement aux prix des noix de cajou qui connaissent une baisse. Toutefois, l'implication massive des paysans dans la pratique de la culture a eu pour corollaire la compétition d'usage accrue autour du patrimoine foncier de la sous-préfecture d'Assuéfry. En plus de cela, les enquêtés (60%) affirment que le cacao se récolte plus de 3 fois dans l'année contre 35% d'entre eux qui attestent que le cacao se récolte 2 fois pendant une campagne agricole. Enfin, 5% de ces producteurs certifient que le cacao se récolte une seule fois pendant la campagne agricole. On retient, dans l'ensemble, que le cacao se récolte principalement deux fois pendant une campagne agricole. Ces différentes récoltes permettent aux planteurs d'augmenter leurs revenus familiaux et aussi faire face à la période soudure qui représente la pénurie alimentaire. Contrairement au cacao, le café, l'anacarde et le roucou se récoltent une seule fois pendant la campagne agricole. Leurs gains peuvent être satisfaisants pour les producteurs, mais ne leur permettent pas de relever les défis financiers annuels de la famille.

2-1-2-La migration de retour et la pratique de la culture du cacao dans la sous-préfecture d'Assuéfry

Les mouvements de retour des ressortissants de la sous-préfecture d'Assuéfry se sont accentués ces dernières années. Ils représentent 45% des producteurs interrogés. Le retour des émigrés engendre une augmentation du nombre de producteurs notamment de la culture du cacao de ladite sous-préfecture. Ce retour se présente de façon spécifique dans chaque localité enquêtée (Carte 3).

Carte 3 : La proportion des migrants de retour par village dans la sous-préfecture d'Assuéfry



Source : BNETD/CCT, 2012 ; Enquêtes personnelles, avril 2021

Réalisation : KOFFI Y. J Julius, 2023

L'analyse de cette carte permet de cerner parmi les exploitants agricoles enquêtés dans le cadre de cette étude la proportion des migrants de retour dans les villages enquêtés. L'on constate le retour massif des émigrés notamment agricoles dans les villages de Bossom Kuikro (80%), Kassabi (70%) et Gbangaoupri (60%) et Hiango (50%). Dans ces localités, plus de la moitié des enquêtés sont des migrants de retour. Les villages Kékéreni et Siedja ont identiquement 40% comme taux des émigrés de retour. Quant aux villages de Yomankro et Yomian, ils enregistrent respectivement chacun 10%. Ces migrants de retour viennent de différentes contrées notamment : Abidjan (16%),

Bondoukou (11,11%), Abengourou (8,33%), Yamoussoukro (5,55%). D'autres viennent des pays limitrophes tels que Ghana (5,55%) et Burkina Faso (2,78%). Ces retours sont dus à la perte des terres suite aux différents phénomènes qu'a connus le pays pendant ces dernières décennies. Ces événements sont la crise militaro-politique de 2002, la crise postélectorale de 2010, le déguerpissement de certains planteurs des forêts classées du pays, le manque de terres cultivables dans certaines régions du pays et dans de nombreux cas de conflits fonciers enregistrés ces dernières années dans ces zones d'accueil. Pour vivre paisiblement, certains migrants ont décidé de revenir dans leur lieu d'origine. Parmi ces migrants, certains reviennent temporairement. Cela s'explique par le fait que ces personnes possèdent encore un champ ou une activité dans leur lieu de départ. Tel est le cas des fonctionnaires ressortissants des villages de la sous-préfecture d'Assuéfry. Par contre, d'autres sont attirés par la hausse du prix du cacao dans la sous-préfecture d'Assuéfry. Ces migrants, une fois arrivés, s'adonnent à la pratique agricole, la première source de revenus de la localité. Par ailleurs, l'on doit souligner que la technique d'association agricole est très utilisée par les paysans (Photo 1).

*Photo 1 : Cacaoyer en production sous des anacardiens dans une exploitation à Mérekou*



La technique d'association de cultures permet aux exploitants agricoles enquêtés dans le cadre de cette recherche dans la sous-préfecture d'Assuéfry de pratiquer plusieurs cultures telles que les cultures vivrières avec les cultures d'exportation, surtout le cacao qui leur permet d'avoir plusieurs récoltes par an. En effet, 70% des producteurs

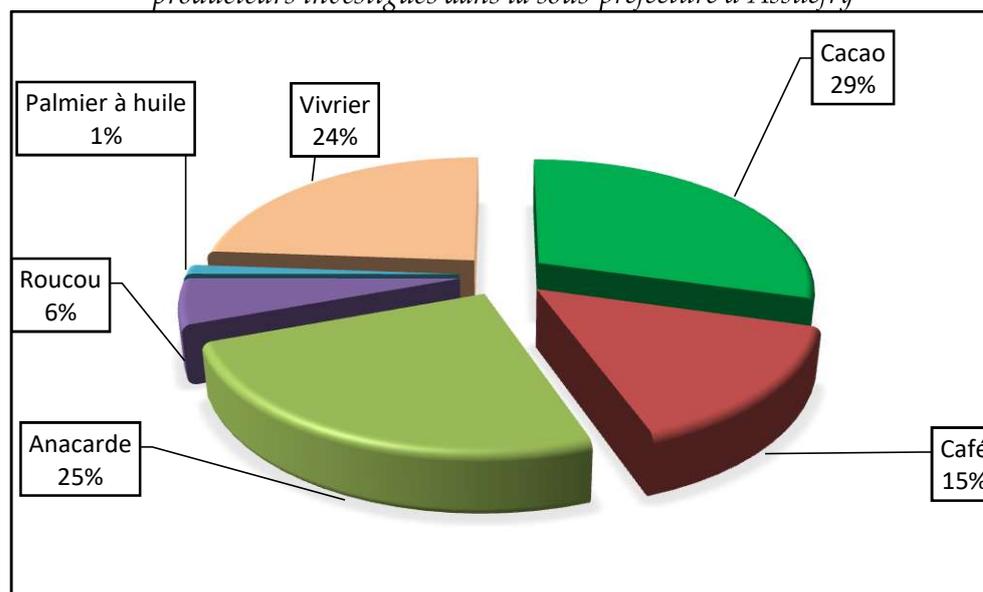
enquêtés pratiquent la technique d'association, 25% d'entre eux ont opté pour la monoculture et 5% de ces producteurs ont choisi la rotation de cultures. Ces paysans accèdent à la terre par héritage (40%), par don (26,67%), par prêt (20%) et par achat (13,33%). La récurrence des cas d'héritages et de dons permet aux producteurs d'élargir aisément leurs parcelles agricoles.

## 2-2-L'organisation de la nouvelle activité de la cacaoculture dans la sous-préfecture d'Assuéfry

### 2-2-1-Les superficies agricoles dans la sous-préfecture d'Assuéfry

Les paysans enquêtés de la sous-préfecture d'Assuéfry pratiquent plusieurs gammes de cultures. Ce sont particulièrement les cultures vivrières et les cultures d'exportation. Dans la nouvelle configuration de la réintroduction de la cacaoculture dans les habitudes culturelles de la zone, l'on apprécie les surfaces dédiées à chacune des spéculations agricoles exploitées dans la zone d'étude. La figure 2 présente la proportion de chaque culture pratiquée par les exploitans agricoles interrogés dans cette étude dans la sous-préfecture d'Assuéfry.

Figure 2 : La proportion des cultures pratiquées en termes de superficies occupées par les producteurs investigués dans la sous-préfecture d'Assuéfry



Source : Enquêtes personnelles, avril 2021

Cette figure met en exergue les différentes proportions en termes de surfaces occupées par les cultures, de rente et vivrières, pratiquées par les paysans interrogés dans le cadre de cette recherche dans la sous-préfecture d'Assuéfry. Dans cette entité, une gamme de cultures pérennes est enregistrée. Il s'agit du cacao (29%), soit une superficie de 196,75 hectares exploités par les ruraux investigués dans la présente étude, l'anacarde (25%) avec 161 hectares comptabilisés pour le compte des paysans interrogés, le café (15%) occupe une superficie de 100,75 hectares des exploitants interrogés, le roucou (6%) comptabilise 38,25 hectares pour le compte des producteurs

agricoles ruraux enquêtés et le palmier à huile (1%), soit un total 7,75 hectares enregistrés pour les ruraux interrogés dans cette recherche. Ces proportions s'observent de façon différente dans les villages enquêtés. Les villages du moins dans lesquels l'on enregistre le plus d'enquêtés dans le cadre de cette étude qui cultivent le plus le cacao sont : Yomian (49 hectares), Yomankro (39 hectares) et Bossom Kuikro (25 hectares). Ceux dans lesquels le café est plus observé sont : Bossom Kuikro (22,8 hectares), Yomian (20 hectares), Merekou (19 hectares), et Kassabo (17,1 hectares). L'anacarde est par ailleurs plus cultivé par les producteurs agricoles enquêtés dans les villages de Yomankro (46 hectares), Hiango (45 hectares), Siedja (44 hectares) et Krékéréni (43,3 hectares). Pour ce qui est du roucou, il est plus observé dans les localités de Yomankro (1 hectare), Yomian (09,5 hectares), Siedja (8,75 hectares), et Diaoussoukro (7,45 hectares). De ces cultures pérennes, le palmier à huile est le moins pratiqué par les paysans interrogés dans cette publication scientifique. Il s'observe plus dans les localités de Bossom Kuikro (7 hectares) et Siedja (5,5 hectares). De façon plus spécifique, la répartition donne grossièrement pour cette recherche, une moyenne de 2,45 hectares de cacao par producteur enquêté, 2,01 hectares par exploitant pour l'anacarde, 1,25 hectares de café par paysan investigué pour cette étude, 0,47 hectares de roucou par exploitant de cette recherche, 0,09 hectares de palmier à huile par paysan.

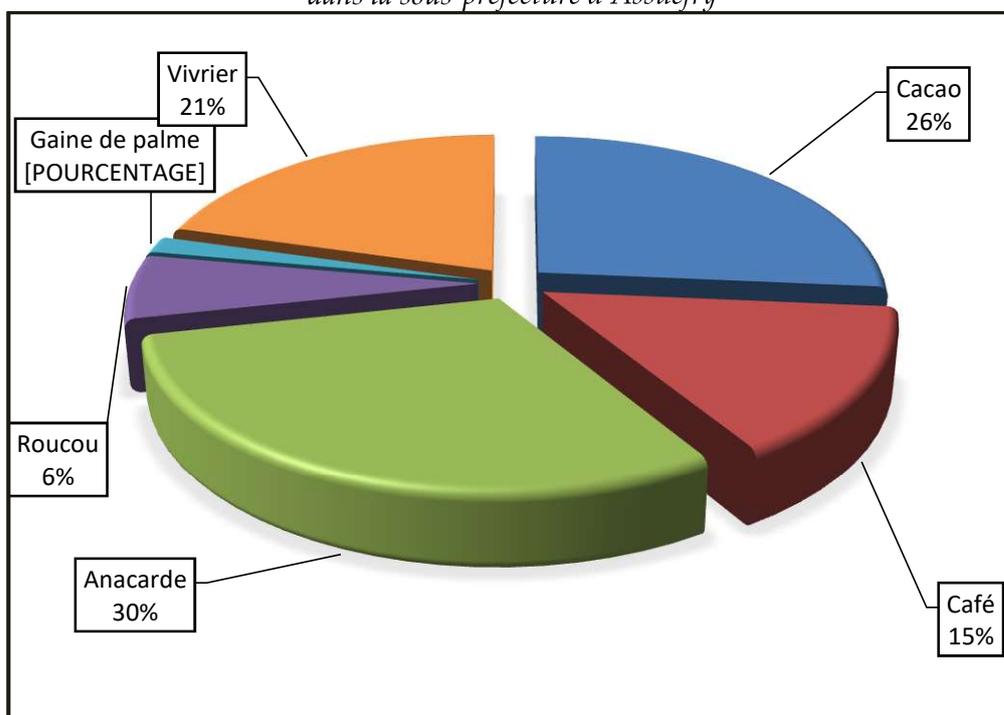
Hormis ces cultures, les paysans pratiquent l'agriculture vivrière. Les cultures vivrières occupent 158,75 hectares (24%) des superficies occupées par les activités agricoles pratiquées par les exploitants agricoles investigués dans la présente contribution scientifique de la sous-préfecture d'Assuéfry. Ces cultures sont entre autres l'igname (59,5 hectares), le manioc (30,45 hectares), la banane (40,30 hectares) et le maïs (28,5 hectares). Ces produits alimentaires sont cultivés dans tous les villages enquêtés de la sous-préfecture. Aussi, faut t'il noter que les plus grands producteurs parmi les personnes enquêtées sont enregistrés selon le type de cultures vivrières. L'igname, la première culture vivrière, est plus cultivée à Merekou (17 hectares), Kassabi (15 hectares), Yomankro (12,5 hectares), Siedja (10,5 hectares) et Bossom Kuikro (10 hectares). Ensuite vient la banane. Elle est plus cultivée dans les villages comme Yomankro (17,5 hectares), Kassabo (15 hectares), Bossom Kuikro (7,75 hectares) et Siedja (7 hectares). La culture du manioc occupe la troisième place dans la production vivrière des populations rurales enquêtées pour cette étude dans la sous-préfecture d'Assuéfry. Les villages ou du moins les localités rurales où les personnes interrogées dans le cadre d'étude cultivent le plus le manioc sont : Kassabo (11 hectares), Yomankro (10,5 hectares) et Bossom Kuikro (8,5 hectares). En dehors de ces principales cultures vivrières précitées, le maïs est aussi cultivé, mais occupe de petites superficies. Il est plus observé à Kassabi avec un total de 2 hectares pratiqués par les paysans

enquêtés. De façon plus particulière, la répartition donne grossièrement pour cette recherche, une moyenne de 1,98 hectare de cultures vivrières exploitées par producteur enquêté.

### 2-2-2-La production agricole dans la sous-préfecture d'Assuéfry

Plusieurs productions agricoles plus spécifiquement vivrières et d'exportation sont enregistrées dans la zone d'étude. La figure 3 présente les différentes proportions en termes de productions agricoles enregistrées auprès des ruraux enquêtés dans cette recherche dans la sous-préfecture d'Assuéfry.

Figure 3 : La proportion des différentes productions agricoles pratiquées par les paysans enquêtés dans la sous-préfecture d'Assuéfry



Source : Enquêtes personnelles, avril 2021

La figure ci-dessus présente les proportions occupées par les différentes productions agricoles des enquêtés de cette étude dans la sous-préfecture d'Assuéfry. Ces productions sont : le cacao (26%) avec 168,85 tonnes produites par les paysans enquêtés dans cette étude, le café (15%) avec 94,7 tonnes générées par les producteurs interrogés, l'anacarde (30%) avec 193,85 tonnes ramassées par les ruraux enquêtés de cette recherche, le roucou (6%) avec 40,45 tonnes récoltées par les personnes interrogées, la graine de palme (2%) avec 10,3 tonnes et les produits vivriers (21%) avec 131,05 tonnes récoltées par les exploitants agricoles investigués lors de la présente recherche. Ces productions agricoles enregistrées auprès des populations rurales enquêtées dans cette étude diffèrent dans les villages enquêtés. Au niveau du cacao, les localités rurales ou du moins les endroits où les producteurs interrogés dans cette étude produisent le plus cette spéculation sont : Bossom Kuikro (35,2 tonnes), Merekou (28 tonnes) et Yomian (23,5 tonnes). Les villages dans lesquels les exploitants agricoles investigués lors de la

présente étude où le café est le plus exploité sont : Bossom Kuikro (29,1 tonnes), Merekou (16,3 tonnes), Kassabi (14,4 tonnes) et Yomian (12 tonnes). Pour ce qui est de la production anacardière, elle est plus enregistrée auprès des paysans interrogés dans les villages comme Kékéréni (32 tonnes), Kassabi (28,7 tonnes), Yomankro (28,5 tonnes) et Bossom Kuikro (24 tonnes). Au niveau du roucou, les villages dans les lesquels la population rurale enquêtée dans la sous-préfecture d'Assuéfry produit le plus ce produit sont entre autres Bossom Kuikro (9 tonnes), Yomankro (8,8 tonnes), Yomian (7,5 tonnes) et Siedja (6 tonnes). Quant à la graine de palme, elle est moins produite auprès de la population investiguée dans la sous-préfecture d'Assuéfry. Néanmoins, elle est enregistrée dans le village de Bossom Kuikro avec 10 tonnes. De façon plus spécifique, la répartition donne grossièrement pour cette recherche, une moyenne de 2,11 tonnes de cacao récoltées par producteur enquêté, de 2,42 tonnes ramassées par exploitant pour l'anacarde, de 1,18 tonnes de café par paysan investigué pour cette étude, de 0,50 tonnes de roucou récoltées par exploitant de cette recherche, de 0,12 tonnes de palmier à huile par paysan interrogé.

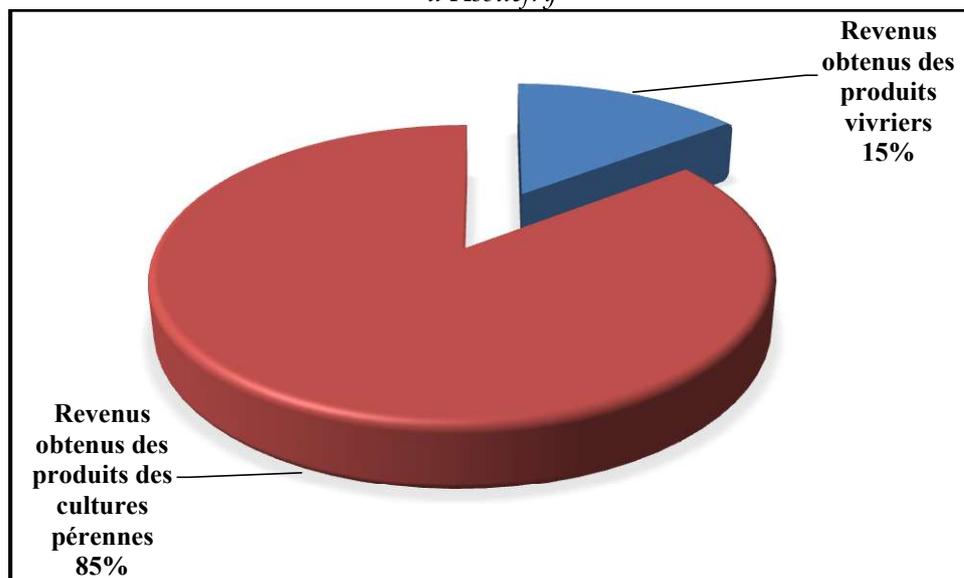
À côté de ces produits d'exportation, des produits vivriers sont aussi récoltés par l'échantillon de la population enquêtée dans cette recherche scientifique dans la sous-préfecture d'Assuéfry. Les principaux produits vivriers sont : l'igname, le manioc et la banane. Les villages dans lesquels les producteurs agricoles interrogés lors de cette étude qui sont les plus impliqués dans la production de l'igname sont : Mérékou (33 tonnes), Kassabi (26,45 tonnes), Yomian (13 tonnes) et Bossom Kuikro (11,75 tonnes). Les localités rurales où les paysans interrogés produisent le plus le manioc sont : Bossom Kuikro (7,25 tonnes) et Yomankro (5,5 tonnes). En qui concerne la banane, elle est plus produite par les paysans investigués de cette étude dans les villages de Bossom Kuikro avec 6 tonnes et Yomankro avec 5,5 tonnes. De façon plus singulière, la répartition donne grossièrement pour cette recherche, une moyenne de 1,63 tonnes de produits vivriers récoltés par producteur enquêté dans le cadre de cette investigation scientifique.

## 2-3-Les impacts socio-économiques de la nouvelle activité de la cacaoculture dans la sous-préfecture d'Assuéfry

### 2-3-1-Les revenus moyens annuels obtenus par les producteurs de cacao dans la sous-préfecture d'Assuéfry

Les résultats d'enquête de cette étude révèlent que 75 producteurs soit 94 % des exploitants interrogés affirment que les revenus agricoles dépendent à 14, 62 % des ventes de vivriers et de 85, 38 % des ventes des produits des cultures pérennes (figure 4).

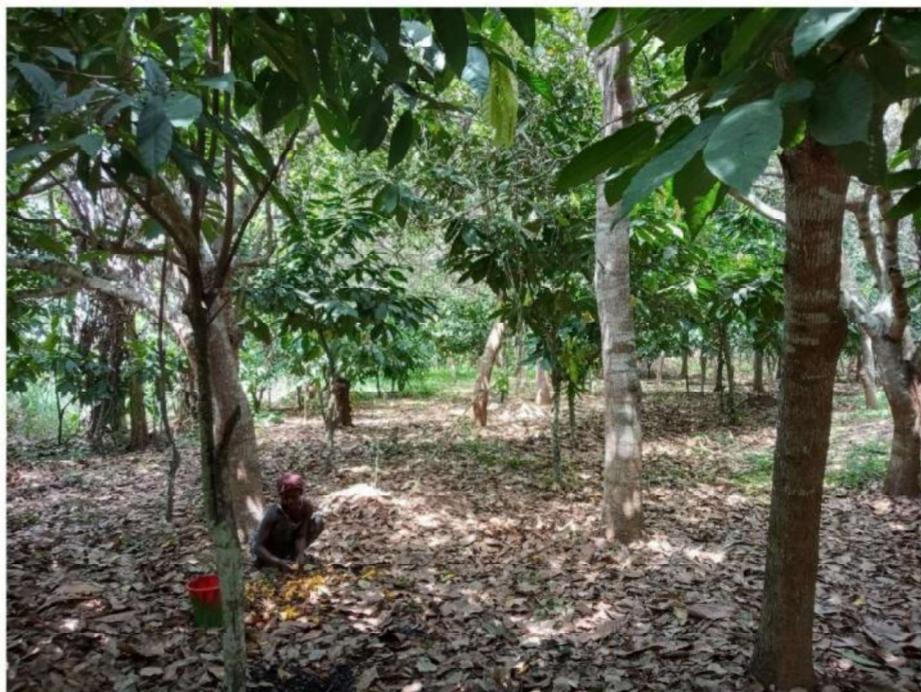
Figure 4 : Répartition des revenus entre les revenus issus des ventes de vivriers et les revenus issus des ventes des produits des cultures pérennes dans les villages d'enquête de la sous-préfecture d'Assuéfry



Source : Enquêtes personnelles, avril 2021

Dans la sous-préfecture d'Assuéfry, les agriculteurs pratiquent plusieurs cultures d'exportation, dont le cacao, le café, l'anacarde et le roucou des fois sur une même exploitation agricole (photo 2). En effet, les 80 agriculteurs enquêtés pratiquent presque tous (97 %) le système d'association de cultures sur la même parcelle.

Photo 2 : Egrenage d'anacarde (noix de cajou) par une femme dans une association de culture anacardier-cacaoyer à Mérekou



Les productions notamment émanant de l'exploitation des cultures d'exportation ou pérennes sont toutes destinées à la vente. Les niveaux de revenus moyens annuels obtenus par paysan enquêté dans le cadre de cette recherche varient selon les cultures dans la sous-préfecture d'Assuéfry (Tableau 2).

	<b>Cacao</b>	<b>Café</b>	<b>Anacarde</b>	<b>Roucou</b>
<b>Moins de 100 000 F CFA</b>	4	29	4	44
<b>100 000 à 200 000 F CFA</b>	23	13	20	18
<b>200 000 à 300 000 F CFA</b>	14	12	15	3
<b>300 000 à 400 000 F CFA</b>	10	6	17	2
<b>400 000 à 500 000 F CFA</b>	7	4	6	0
<b>Plus de 500 000 F CFA</b>	6	1	7	0
<b>Total</b>	<b>64</b>	<b>65</b>	<b>69</b>	<b>67</b>

Tableau 2 : La répartition des exploitants enquêtés selon les revenus moyens annuels tirés des différentes cultures d'exportations dans la sous-préfecture d'Assuéfry

Source : Enquêtes personnelles, avril 2021

**NB :** Les chiffres (de la dernière ligne) notamment les totaux sont les cumuls des exploitants agricoles exerçant dans chaque spéculation pérenne ou d'exportation de la zone d'étude car en réalité chaque exploitant enquêté pratique chacune de ces cultures sur sa parcelle.

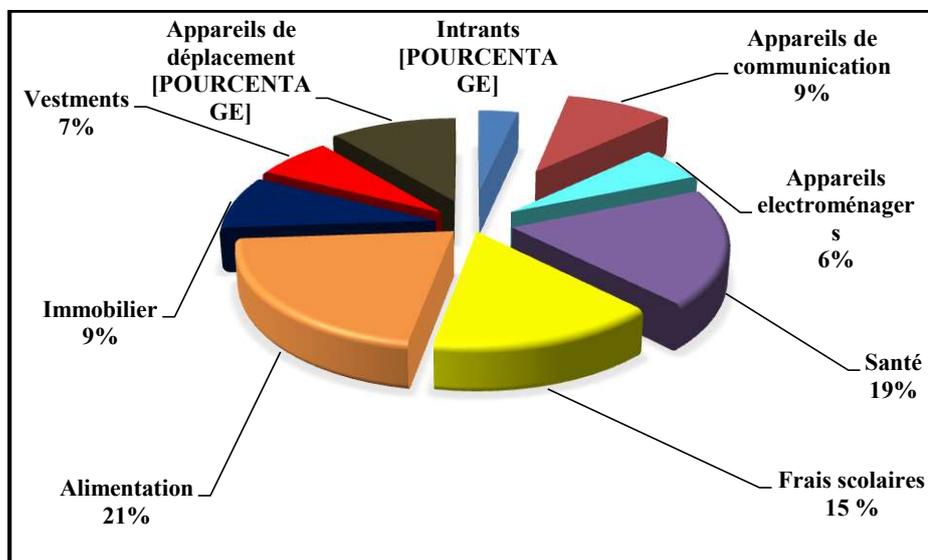
Ce tableau présente la répartition des paysans enquêtés selon les différentes classes des revenus moyens annuels tirés des cultures pérennes dans la sous-préfecture d'Assuéfry. Ces classes de revenus varient de moins de 100 000 Francs CFA à plus de 500 000 francs CFA par année. Selon les résultats de cette étude, les cultures d'exportation occupent en moyenne 52 exploitants soit 66% de la population agricole enquêtée (80 producteurs) dans les villages choisis de la localité d'Assuefry. De façon spécifique, les revenus obtenus diffèrent d'une culture à une autre. Pour le cacao, l'une des nouvelles cultures de la sous-préfecture, les revenus sont de plus en plus en évolution. En effet, 23 producteurs soit 36% et 14 exploitants soit 22% des planteurs interrogés exerçant dans la cacaoculture ont des revenus moyens annuels oscillant entre 100 000 à 200 000 francs CFA et de 200 000 à 300 000 francs CFA par an. 10 cacaoculteurs soit 15% et 7 exploitants de cacao soit 12% ont respectivement des revenus moyens annuels variant de 300 000 à 400 000 Francs CFA, de 400 000 à 500 000 francs CFA. 6 paysans soit 9% des planteurs enquêtés pratiquant cette spéculation gagnent plus de 500 000 francs CFA par an. Seulement 4 producteurs soit 6% des planteurs enquêtés exerçant dans la cacaoculture ont un revenu inférieur à 100 000 francs CFA. L'on note dans la zone d'étude la pratique de la café culture. Cette spéculation connaît aussi une ascension non négligeable dans la sous-préfecture d'Assuéfry. Presque la moitié des producteurs de cette spéculation investigués représentant un nombre de 29 soit (45%) perçoit comme revenus liée à la vente des grains séchés de café moins de 100 000 francs CFA par an. Ensuite, 13 producteurs de

café interrogés soit 20% obtiennent des revenus moyens annuels variant de 100 000 à 200 000 francs CFA. 12 paysans interrogés soit 18,5% des producteurs de café ont des revenus moyens annuels allant de 200 000 à 300 000 francs CFA. 9% des producteurs de café reçoivent des revenus moyens annuels oscillant entre 300 000 et 400 000 francs CFA et 4 caféiculteurs enquêtés soit 6% obtiennent des revenus moyens annuels variant de 400 000 à 500 000 francs CFA. Seulement, un (1) caféiculteur interrogé soit 1,5% d'entre eux obtient un revenu moyen annuel de plus de 500 000 francs CFA. Hormis ces deux premières cultures précitées, des cultures classiques du sud forestier du pays, l'on enregistre les cultures pérennes phares de la sous-préfecture. Il s'agit de l'anacarde et le roucou. Au niveau de l'anacarde, 20 exploitants soit 29%, 15 producteurs soit 22% et 17 paysans soit 25% des planteurs interrogés exerçant dans cette spéculation dans le cadre de cette recherche gagnent respectivement des revenus moyens annuels oscillant entre 100 000 et 200 000 francs CFA, entre 200 000 et 300 000 Francs CFA et entre 300 000 et 400 000 Francs CFA. De même, 6 producteurs de noix de cajou soit 9% et 7 exploitants soit 10% de ces producteurs investigués obtiennent des revenus moyens annuels de plus en plus importants. Ils varient respectivement de 400 000 à 500 000 francs CFA et de plus de 500 000 francs CFA. Seulement une minorité de producteurs de noix de cajou au nombre de quatre (4) soit (6%) gagne un revenu moyen annuel de moins de 100 000 francs CFA par an. Quant au roucou, il est la culture la moins importante de la sous-préfecture d'Assuéfry. En effet, la majorité des producteurs un nombre de 44 représentants (66%) des enquêtés de cette culture engrangent un revenu moyen annuel de moins de 100 000 francs CFA. 18 producteurs soit 27% des pratiquants du roucou obtiennent annuellement entre 100 000 et 200 000 francs CFA. Seulement, 3 et 2 des roucouculteurs investigués dans cette étude soit 4% et 3% d'entre eux gagnent respectivement des revenus moyens annuels oscillant entre 200 000 et 300 000 francs CFA et entre 300 000 et 400 000 francs CFA.

### 2-3-2-Les réalisations faites par les producteurs de cacao dans la sous-préfecture d'Assuéfry

Les exploitants agricoles de la sous-préfecture d'Assuéfry produisent toutes sortes de produits agricoles (vivriers et cultures d'exportation). Les planteurs de cacao investigués dans le cadre de cette recherche notamment investissent leurs revenus agricoles dans des dépenses qui permettent de satisfaire certains besoins familiaux. La figure 5 révèle les biens acquis par les paysans après la pratique de la culture du cacao dans la sous-préfecture d'Assuéfry.

Figure 5 : Les réalisations faites par les exploitants agricoles de cacao enquêtés dans la sous-préfecture d'Assuéfry



Source : Enquêtes personnelles, avril 2021

Cette figure met en exergue les différents domaines majeurs d'investissement des planteurs de cacao enquêtés dans la sous-préfecture d'Assuéfry. Les réalisations faites par les producteurs de cacao sont notamment: l'achat des besoins alimentaires (21%), l'accès aux soins sanitaires (19%), le paiement des frais scolaires des enfants (15%), l'achat des matériels de déplacement (11%) (Motos, vélos,), la construction des maisons (09%), l'achat des appareils de communication (09%) (Téléphones portables, téléviseurs, radios,), l'achat des vêtements (07%), l'achat d'appareils électroménagers (06%), l'achat d'intrants (03%) (Pesticides, engrais).

Dans la majorité des villages enquêtés (75%), soit 6 villages sur les 8 enquêtés, les besoins alimentaires, l'accès aux soins de santé et les frais scolaires des enfants sont les priorités des planteurs interrogés dans la présente étude. Ces réalités sont plus observées dans les villages de Yomian (100%), Siedja (100%), Yomankro (96,66%), Hiango (96,66%), Kékéreni (83,33%). La cacao-culture est une source de revenus importante des paysans dans la sous-préfecture d'Assuéfry. Ce fait est illustré par les enquêtes. En effet, la majorité des exploitants agricoles (75) enquêtés dans la présente recherche soit (93,75%) confirme que la culture du cacao leur permet de relever les défis économiques les plus pressants de la famille.

## Discussion

Dans la sous-préfecture d'Assuéfry, les raisons du regain de l'intérêt pour la cacao-culture sont : la hausse des prix bord-champ, l'implication de la migration de retour et sa technique culturale. Les résultats de l'étude révèlent que les prix bord-

champs du cacao varient de 700 Francs CFA en 2015 à 850 Francs CFA en 2020 contre les prix du café qui varient de 350 Francs CFA en 2015 à 700 Francs CFA en 2020 et ceux de la noix de cajou qui varient de 300 Francs CFA en 2015 à 375 Francs CFA en 2020. La hausse des prix bord-champs du cacao encourage de plus en plus les paysans à se tourner vers cette culture pérenne. Toutefois, sa pratique est basée sur l'association de cultures. En fait, la technique culturale est passée en étude. Dans la sous-préfecture d'Assuéfry, 70% des paysans pratiquent l'association de cultures, 25% ont opté pour la monoculture et 5% d'entre eux ont choisi la rotation de cultures. La technique culturale basée sur l'association de cultures favorise l'évolution des plants de cacao. Ces résultats se rapprochent de ceux de A. K. Brin (2019, p.92). Dans son étude menée dans la région du Gontougo, l'auteur affirme que la pratique du cacao dans cette localité est due à la technique cultivable. En effet, la technique d'association permet aux paysans de pratiquer aisément le cacao. En effet, l'ombrage des autres cultures comme l'anacardier, le roucou et le caféier permet au cacaoyer de se développer. Abordant dans le même sens, M. Zongo (2010, p. 1) révèle que les agriculteurs s'orientent pour la plupart vers les cultures qui présentent le plus d'opportunités. La hausse des prix du cacao incite les paysans à s'investir davantage dans la production de ce produit qui est une culture d'exportation classique de la zone forestière et qui s'introduit dans la zone d'étude devenue pratiquement savanicole. Cette forme de système de production relevée dans cette étude à Assuéfry contraste avec l'évolution générale des systèmes de production des plantations de cacao dans les trois premières boucles du café et du cacao en Côte d'Ivoire (première boucle du cacao au sud-est du pays jusqu'en 1960, puis la deuxième boucle dans le centre-ouest de 1960 à 1970 et la troisième boucle dans le sud-ouest de 1970 à 1980) (A. M. Tano 2012, p. 52, 2012, F. Ruf, 1991, p. 99, p.100). En effet, dans ce schéma, les plantations évoluaient dans un système de production extensif vu que la disponibilité de la terre était offerte et abondante (A. M. Tano. 2012, p. 52, F. Ruf, 1991, p.106). Le principal mode de production dans ce système était les plantations qui évoluaient en monoculture donc de vastes superficies consacrées uniquement au café mais surtout au cacao notamment. Cette tendance est corroborée par l'étude menée par Gastellu J-M en 1989 dans la région du Moronou à l'est du pays, région faisant partie de la première boucle du cacao. En effet, l'auteur montre que la pratique de la cacaoculture ressemble à une association de cultures mais en réalité elle évolue dans un système de monoculture après les trois premières années. La distribution des terres chez les planteurs dans le Moronou se présente comme suit : les trois quarts sont vouées au cacao, environ le quart au café et moins de 2 % aux fruits et aux cultures vivrières. Il continue son analyse pour dire que les surfaces portant le cacao et le café lors de leur fondation sont complantées de cultures vivrières. Dans les premières années, les surfaces cultivées où les cultures vivrières sont associées produisent pour l'autoconsommation de l'exploitation. Ensuite quand les cacaoyers ou

les caféiers arrivent à maturité les superficies exploitées fournissent uniquement que des cultures d'exportation et donc des vergers de cacao et de café. Il conclut pour dire la production de cultures vivrières se poursuit mais plus sur les terres dédiées au café et au cacao mais sur d'autres car il y a de la terre tant qu'il y avait de la forêt à défricher pour faire de nouveaux champs (J-M. Gastellu, op cit, p.36, p.37). Au contraire, les nouvelles conditions de développement de la cacaoculture dans la sous-préfecture d'Assuéfry sont différentes. D'abord, il s'agit d'un nouvel intérêt pour cette spéculation car elle a été déjà l'objet de production dans la zone. Assuéfry fait partie de la région de l'est du pays qui avait été le territoire de la première boucle du café et du cacao en Côte d'Ivoire jusqu'aux années 1960 et 1970. Différents facteurs ont anéanti cette prospérité agricole de la zone (vieillesse des vergers, crise climatique, baisse de fertilité des sols, maladies des arbres du cacao). Ainsi, cette première boucle a cédé sa place à la deuxième déplaçant la production cacaoyère du pays vers la zone du centre-ouest à partir des années 1960. Ce contexte nouveau de production cacaoyère est donc une prouesse. La zone actuellement ne comporte plus de forêts primaires et de sols fertiles comme auparavant. De plus, l'on note la rareté de terres (fertiles) vu que les populations du moins les effectifs de populations ont augmenté dans les localités rurales et donc les terres ne suffisent plus. C'est pourquoi le système de production actuelle de cacao dans la sous-préfecture d'Assuéfry utilise beaucoup l'association de cultures.

L'implication massive des paysans a favorisé l'évolution spatiale de la production cacaoyère dans les localités rurales de la sous-préfecture d'Assuéfry. 45% des planteurs enquêtés sont des migrants de retour. Ces résultats sont en adéquation avec celle menée dans la sous-préfecture de Languibonou dans le centre savanicole de la Côte d'Ivoire par A. F. Amani et *al.* (2021, p.135). Ils affirment dans leur étude que 53% des planteurs d'anacardiens sont des émigrés revenus des zones forestières du pays. Selon eux leur retour dans leur lieu d'origine est dû au vieillissement des vergers de cacao, à la crise militaro-politique de 2002, à la crise postélectorale de 2010, au déguerpissement de certains agriculteurs dans les domaines publics, au manque de terres cultivables et aux conflits fonciers dans les lieux d'accueil (zones forestières du sud de la Côte d'Ivoire notamment). Ces personnes, une fois de retour dans leur village, s'impliquent fortement dans la pratique agricole. Cela engendre l'évolution spatiale des cultures pérennes principalement la culture du cacao dans la sous-préfecture d'Assuéfry. Le développement de l'économie de plantation en Côte d'Ivoire est en lien avec les vagues de migrations de personnes. En effet, l'expansion des plantations des cultures pérennes dans le pays se sont fortement appuyées sur les déplacements de personnes venus d'ailleurs notamment pour la pratique de ces spéculations. Ainsi, la première boucle du café et du cacao à l'est de la Côte d'Ivoire a accueilli des employés agricoles du Ghana voisin qui sont après devenus ensuite des propriétaires. Ce fut le même cas

pour la deuxième boucle du cacao qui a accueilli des personnes venues du Burkina Faso mais aussi des baoulé venus du centre du pays. C'est la troisième boucle notamment dans le sud-ouest qui a accueilli beaucoup de migrants baoulé du centre du pays suite à leur relocalisation à cause de la destruction de leur village lors de la réalisation des projets AVB (Autorité pour la valorisation de la Vallée du Bandama) où, par exemple à partir de 1970, on assiste à la relocalisation d'une sous ethnie des Baoulé, les Nananfoué venus de Yamoussoukro suite à la destruction de leurs villages par la construction du barrage de Kossou (V. Lassailly-Jacob, 1992, p.231) mais aussi selon la politique d'intégration de l'ARSO (Autorité pour le développement de la région du Sud-Ouest). Ensuite, beaucoup de burkinabé sont venus de leur Burkina Faso natal mais aussi du sud-est ivoirien où ils y travaillaient déjà comme des manœuvres dans les bananeraies tenus par les européens pour l'ouverture des voies et la mise en création des plantations de cacao dans le sud-ouest ivoirien dans les années 1980 (G. J. Ibo, 1997, p.76, p.80.). L'économie de plantation ou encore « l'économie arbustive » en Côte d'Ivoire ne peut être séparée de la réalité des mouvements migratoires où l'on échange de la terre contre le travail c'est-à-dire la cession de la forêt contre le travail qui était une proposition bien accueillie par les migrants. Cette méthode leur permettait de s'inscrire dans cette économie où ces migrants d'abord négociaient la terre ou la forêt en se muant en des employés ou manœuvres agricoles et ensuite en devant petit à petit propriétaires de terre par le travail qu'ils échangeaient avec les autochtones trouvés sur place (R. Balac, 1998, p.17). L'on note alors le rôle inéluctable de la migration dans le développement de telle ou telle spéculation dans l'économie de plantation adoptée en Côte d'Ivoire. La particularité de cette recherche dans la sous-préfecture d'Assuéfry est plutôt l'implication de la migration de retour dans la nouvelle dynamique de développement de la cacaoculture dans la zone. A contrario, les différentes zones ou boucles de cacao ont évolué avec la participation de migrants notamment mais pas originaires des zones concernées mais plutôt venus d'autres régions du pays voire même d'autres pays voisins. Les nouvelles dynamiques de développement de l'économie de plantation (cacao et anacarde notamment) dans le pays semblent bien se faire avec les migrants de retour donc des personnes originaires des zones concernées allées faire fortune ailleurs mais revenus vite à la réalité en faisant le chemin retour dans leurs localités d'origine.

Cette étude témoigne que la culture du cacao est la plus pratiquée (29%) car elle occupe une superficie de 196,75 hectares des exploitants enquêtés dans la sous-préfecture d'Assuéfry. L'anacarde (25%) vient en seconde position avec 161 hectares exploités par les producteurs enquêtés dans cette recherche. Ensuite, l'on note le café (15%) qui occupe une superficie de 100,75 hectares des personnes investiguées. Le roucou (6%) comptabilise 38,25 hectares et le palmier à huile (1%) enregistre 7,75 hectares des paysans interrogés dans cette étude. Quant aux cultures vivrières, elles occupent une

place de choix dans les productions agricoles de la population rurale enquêtée dans le cadre de cette investigation scientifique. Les cultures vivrières (24%) occupent 158,75 hectares des superficies occupées par les activités agricoles des ruraux enquêtés. De façon plus spécifique, la répartition donne grossièrement pour cette recherche, une moyenne de 2,45 hectares de cacao par producteur enquêté, de 2,01 hectares par exploitant pour l'anacarde, de 1,25 hectares de café par paysan investigué pour cette étude, de 0,47 hectares de roucou par exploitant de cette recherche, de 0,09 hectares de palmier à huile par paysan et de 1,98 hectares de cultures vivrières exploitées par producteur enquêté. Toutefois, les productions ne vont pas de pair avec les superficies. En effet, les résultats de l'étude révèlent également que la culture de l'anacarde est la plus récoltée par les exploitants enquêtés dans la sous-préfecture d'Assuéfry avec une production de 193,85 tonnes, soit (30%) des produits d'exportation, le cacao (26%) avec 168,85 tonnes par les producteurs enquêtés dans cette recherche, le café (15%) avec 94,7 tonnes des personnes investiguées, le roucou (6%) avec 40,45 tonnes par les paysans interrogés dans cette étude, le palmier à huile (2%) avec 10,3 tonnes par les producteurs interrogés et les produits vivriers (21%) avec 131,05 tonnes par la population rurale enquêtée dans le cadre de cette investigation scientifique. De façon plus spécifique, la répartition donne grossièrement pour cette recherche, une moyenne de 2,11 tonnes de cacao récoltées par producteur enquêté, de 2,42 tonnes ramassées par exploitant pour l'anacarde, de 1,18 tonnes de café par paysan investigué pour cette étude, de 0,50 tonnes de roucou récoltées par exploitant de cette recherche, de 0,12 tonnes de palmier à huile par paysan et une moyenne de 1,63 tonnes de produits vivriers récoltés par producteur enquêté. Ces résultats sont en déphasage avec les tendances de la production cacaoyère de la première boucle du cacao dont dépendait cette sous-préfecture d'Assuéfry. En effet, les productions réalisées dans l'est du pays étaient très importantes. En 1970, dans la région d'Abengourou, la moitié des exploitations individuelles dépassaient les 5 hectares et près du quart dépassaient les 10 hectares. Ces chiffres étaient au-delà des autres tendances dans les autres régions productrices de cacao en Côte d'Ivoire (Y. S. Affou, 1979, p.10 ; J-M. Gastellu, 1989, p.29).

L'association des cultures vivrières et d'exportation permet aux producteurs de tirer des avantages des deux types de cultures. Ils obtiennent des revenus des produits vivriers et aussi des produits d'exportation. Ces résultats sont en conformité avec ceux de J.C. Chaléard (1996, p.17). Il affirme dans ses études que l'association de cultures permet aux producteurs d'augmenter la productivité agricole de leurs ménages. Selon lui, en Côte d'Ivoire, les produits vivriers sont généralement destinés à l'autoconsommation. Ceux qui produisent le moins de vivriers sont les petits planteurs peu dynamiques qui couvrent juste leurs besoins. Ils se contentent cependant des revenus tirés de plantations relativement vastes, n'étendent plus leurs superficies, ce qui limite leur production vivrière. En revanche, les agriculteurs dynamiques créent

chaque année de vastes parcelles. Ce qui leur permet de bénéficier des surplus alimentaires.

La présente recherche démontre par ailleurs que les conséquences de la pratique de la culture du cacao se présentent sous deux angles : au niveau social et au niveau économique. Au niveau économique, les revenus moyens annuels tirés des produits d'exportation varient de moins de 100 000 Francs CFA à plus de 500 000 Francs CFA. Les réalisations faites par les producteurs de cacao interrogés lors de cette contribution scientifique sont : les besoins alimentaires (21%), l'accès aux soins sanitaires (19%), les frais scolaires des enfants (15%), l'achat de matériels de déplacement (11%), la construction des maisons (09%), l'achat des appareils de communication (09%), des vêtements (07%), les appareils électroménagers (06%), des pesticides (03%). Les résultats de cette étude sont similaires à ceux de l'étude menée dans le département de Lakota par J-F. A. Gbodjé (2018, pp. 269-274). L'auteur affirme que la culture du cacao génère d'importants revenus aux producteurs. Ces revenus nets moyens annuels par enquêté varient de 100 000 à plus 600 000 Francs CFA. Il révèle dans son étude que la santé est la priorité des cacaoculteurs du département de Lakota. En effet, 28% d'entre eux ont accès aux centres de santé et se soignent sans grandes difficultés en cas de maladie, quelle que soit sa gravité, à cause du niveau élevé de leurs revenus. Ils investissent aussi dans la scolarisation de leurs enfants. Au niveau du primaire, tous les planteurs de cacao interrogés (100%) scolarisent aisément les enfants. Au niveau du secondaire, 22% d'entre eux supportent les frais scolaires de leurs enfants. Au niveau de l'enseignement au supérieur, 7% de ces producteurs relèvent toujours les défis économiques académiques. De même, 31% des ménages des producteurs enquêtés sont connectés à l'électricité. Seulement, 4% des producteurs ont accès à l'eau courante de la SODECI. Par ailleurs, 95% des producteurs enquêtés ont réalisé des projets immobiliers, soit de types modernes, soit de types semi-modernes ou de types précaires. Enfin, 15% parmi eux se sont procurés des meubles, des appareils électroménagers et de communication (J-F. A. Gbodjé, op, cit, pp. 280-308). Tout comme les producteurs de cacao du département de Lakota, ceux de la sous-préfecture d'Assuéfry, malgré les revenus pas toujours aussi reluisants, ont aussi investi dans plusieurs domaines de leur choix.

## Conclusion

Le cacaoyer est une culture pérenne pratiquée généralement dans la zone sud forestière du pays. Vu l'intérêt qu'il suscite auprès des producteurs du fait de sa rentabilité, cette culture est aussi convoitée dans la zone nord savanicole en général et en particulier dans la sous-préfecture d'Assuéfry. L'évolution de la cacaoculture est due d'une part à la hausse des prix bord-champs et d'autre part au retour des émigrés permettant d'augmenter l'effectif des planteurs dans cette localité. Par ailleurs, la pratique du

cacao permet aux paysans de diversifier leurs revenus agricoles. Les gains obtenus de cette activité permettent aux paysans de relever certains défis socio-économiques de leur famille tels que l'accès aux soins de santé, la scolarisation des enfants, l'achat des produits alimentaires, l'accès aux intrants, l'achat des appareils électroménagers, l'achat des matériels de déplacement, l'achat des vêtements et la construction des maisons. La cacaoculture, si elle réussit à se développer réellement, dans les régions de savane notamment dans la sous-préfecture d'Assuéfry pourrait être bénéfique pour les producteurs ainsi qu'à l'État ivoirien.

## Références bibliographiques

- AFFOU Yapi Simplicite, 1979, *Le grand planteur villageois dans le procès de valorisation du capital social : une introduction à l'organisation socio-économique Akyé*, Office de la recherche scientifique d'outre-Mer, Centre-ORSTOM de Petit Bassam, 371 p.
- Agence Japonais de Coopération Internationale et L'Association pour la Collaboration Internationale en matière d'Agriculture et de Forêts du Japon, 2013, *Étude de collecte d'information dans le secteur agricole en Côte d'Ivoire*, Rapport final, Côte d'Ivoire, RD, JR, 13045, 236 p.
- AMANI Assié Félix, KOUAKOU Djaha Namlan Josiana, KOFFI Yao Jean Julius et BRIN Abdou Kouabenan, 2021, « Évolution spatiale de l'anacardier et implications foncières dans la sous-préfecture de Languibonou (Centre de la Côte d'Ivoire) », Communication au colloque International « La mobilité, pratiques et enjeux et perspectives en Afrique » tenu les 25 et 26 Mars 2021 à l'Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire), In *CAÏLCÉDRAT*, n°3, Revue canadienne de philosophie, lettres et sciences humaines, Numéro Spécial 1, Québec (Canada), pp. 175-190.
- BALAC Ronan, 1998, *Gens de terres, gens de réseaux : pour une nouvelle mise en perspective de l'économie de plantation en Côte d'Ivoire*, Thèse de doctorat en Démographie Economique, Institut d'Etudes Politiques de Paris, Paris, 276 p.
- BRIN Adou Kouabenan, 2019, *Étude géographique de la culture du roucou dans la région du Gontougo*, Thèse de Doctorat Unique de Géographie, Département de Géographie, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire, 354 p.
- CHALEARD Jean-Louis, 1996, *Temps des villes, temps des vivres : L'essor du vivrier marchand en Côte d'Ivoire*, Karthala, Paris, 661 p.
- GASTELLU Jean-Marc, 1989, *Riches paysans de Côte d'Ivoire*, Collections alternatives paysannes, Editions l'Harmattan, Paris, 178 p.
- GBODJE Jean-François Aristide, 2018, *Développement de la cacao-culture et mutations socio-spatiales dans le Département de Lakota (Sud-Ouest ivoirien)*, Thèse de Doctorat Unique de Géographie, UFR : Communication, Milieu et Société, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire, 398 p.
- IBO Guéi Jonas, 1997, *Histoire du peuplement de la région de Sassandra : essai de périodisation analytique* », In Agnès GUILLAUME, Jonas IBO et KOFFI N'Guessan (Eds), *Croissance démographique, développement agricole et environnement à Sassandra (Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire)*, séminaire de dissémination des résultats de recherches Sassandra, 14 au 16 juin 1995, ORSTOM, ENSEA, GIDIS-CI, pp. 63-85.

- INS (Institut National de la Statistique), 2014, Recensement Général de la Population et de l'Habitat de la Côte d'Ivoire (RGPH 2014), répertoire des localités : Région du Gontougou. Abidjan (Côte d'Ivoire), 56 p.
- INS (Institut National de la Statistique), 2021, Recensement Général de la Population et de l'Habitat de la Côte d'Ivoire (RGPH 2021), Résultats Globaux, Abidjan (Côte d'Ivoire), pp. 36.
- KOFFI Yao Jean Julius, 2009, « Impacts écologique et socio-économique de la culture de l'anacarde dans la région du nord-est de la Côte d'Ivoire », Thèse unique de doctorat en géographie rurale, Institut de Géographie Tropicale, Université de Cocody, 481 p.
- LASSAILLY-JACOB Véronique, 1992, « Les politiques de transfert de populations liées aux aménagements hydrauliques : étude comparée de cinq grands barrages-réservoirs africains », *In Les terrains du développement*, Edition de l'ORSTOM, Paris, pp. 221-234.
- NASSA Dabié Désiré Axel, 2010, Approvisionnement en produits vivriers d'une ville secondaire ivoirienne à l'ère de la mondialisation : l'exemple de Divo, Abidjan, Côte d'Ivoire, 12 p. Disponible à : <https://halshs.archivesouvertes.fr/halshs-00476299>, consulté le 11 Juin 2023.
- RUF François, 1991, « Les crises cacaoyères: La malédiction des âges d'or ? », *In Cahiers d'Etudes Africaines*, Vol. 31, n°121-122, Numéro thématique : La Malédiction, Paris (France), pp. 83-134.
- TANO Assi Maxime, 2012, Crise cacaoyère et stratégies des producteurs dans la sous-préfecture de Méadji au Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire, Thèse de Doctorat en Economie, Université de Toulouse 2 Le Mirail, Toulouse (France), 261 p.
- YAO N'Guettia René, OULE Anicet Fortune, N'GORAN Kouadio Désiré, 2013, Étude de vulnérabilité du secteur agricole face aux changements climatiques en Côte d'Ivoire, Ministère de l'Environnement et du Développement durable/PNUD, Abidjan, 105 p.
- ZONGO Mahamadou, 2010, Les migrations et le foncier en Afrique de l'Ouest, France, des fiches pédagogiques, pour comprendre se poser de bonnes questions et agir sur le foncier en Afrique de l'Ouest, 4 p.